

## ***PROJET EDUCATIF DU SERVICE JEUNESSE***



## Projet éducatif du service jeunesse

- Préambule **P 3**
- Proposer une offre éducative et de loisirs diversifiée et de qualité **P 4 & 5**
- Participer à l'acquisition progressive de l'autonomie de l'enfant et du jeune **P 6**
- Favoriser la participation et l'implication de l'enfant et du jeune **P 6**
- Participer à l'intégration et l'insertion des jeunes à la vie de la cité et à la société dans laquelle ils évoluent **P 7**
- Favoriser l'estime de soi et l'épanouissement **P 8**
- Favoriser la reconnaissance et l'implication des familles **P 9**
- Favoriser l'égalité des chances et intégrer la diversité sociale **P 9**
- Conclusion **P10**

# Projet éducatif du service jeunesse

## Préambule

Le projet éducatif définit les **orientations éducatives** de la municipalité. Il sert de référence à l'équipe d'animation et aux familles. Il est utilisé comme outil de travail et fixe la ligne de conduite des structures d'accueils collectifs de mineurs de la ville.

De cette base d'orientation, découlent les projets pédagogiques des accueils de loisirs de la ville de Sannois.

Les projets pédagogiques sont définis par les directeurs de chaque structure en collaboration avec leur équipe d'animation. Les objectifs du projet pédagogique, portés par l'équipe d'animation doivent être cohérents avec les orientations éducatives de la municipalité.

L'objectif est d'identifier clairement les orientations voulues dans le projet éducatif. Celui-ci favorise la cohésion des équipes et leur sentiment d'appartenance à la collectivité. Il permet une dynamique de travail commune.

Quelle que soit la tranche d'âge et quel que soit le secteur, le projet éducatif vise à harmoniser les pratiques.

L'action du service en direction des 3-18 ans doit s'inscrire dans un esprit de collaboration et de partenariat avec les différents services municipaux et intervenants auprès du public.

Le Service Jeunesse doit s'imposer au sein des acteurs locaux et des jeunes comme un dispositif à part entière.

Il convient de favoriser l'application d'une politique jeunesse intégrée à la structure municipale. Le service jeunesse se doit de nouer le dialogue avec les partenaires éducatifs, le public jeune et les familles en tant que représentant de l'institution Mairie.

L'instauration de cette relation doit favoriser la permanence du dialogue.

Le projet éducatif et les projets pédagogiques de chaque structure sont accessibles aux familles et aux partenaires éducatifs.

Les modalités d'accueils s'inscrivent dans le règlement intérieur des accueils de loisirs et de jeunes.

**La loi du 11 février 2005**, sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, permet, d'une part, de donner une définition du handicap et d'autre part, elle conduit à favoriser l'intégration des enfants en situation de handicap au sein de nos structures.

## OBJECTIFS TRANSVERSAUX

### **Proposer une offre éducative et de loisirs diversifiée et de qualité**

Les actions mises en place au niveau municipal et découlant du projet éducatif doivent favoriser l'équilibre de l'offre éducative et de loisirs **sur l'ensemble du territoire** de la commune et répondre aux besoins et préoccupations du public.

Le Service Jeunesse entend favoriser les relations entre **les acteurs des différents temps de l'enfant et du jeune** (Famille, Ecole, Temps libre), qui permettent de faciliter la cohérence des actions menées.

Pour cela les responsables de chaque secteur s'attacheront à mener des actions concertées en direction des différentes tranches d'âge. Ils impulseront et organiseront les projets d'activité qui en découlent en encadrant les équipes sur le terrain.

**La qualité du service rendu aux enfants et aux jeunes** est non seulement l'orientation centrale du Service Jeunesse, mais c'est aussi ce qui détermine la valeur du travail effectué par le personnel d'encadrement.

La continuité de la qualité et l'amélioration du service rendu à la population passe par la nécessaire fidélisation des équipes d'animation et leur formation. Ainsi la ville de Sannois favorisera autant que possible l'intégration de ses animateurs au sein de la filière animation. De la même façon, la Ville s'est engagée dans un programme de formation de ses équipes d'animation auprès d'un organisme formateur. Cette démarche est relayée au quotidien par l'accompagnement et l'implication des cadres du Service Jeunesse.

Il convient de ne pas se limiter à l'occupationnel, mais toujours d'avoir à l'esprit, la mise en relation des enfants et des jeunes avec leur environnement, tant dans la conception du projet que dans sa réalisation.

En contribuant au développement de l'enfant et du jeune, en facilitant son intégration au sein du groupe, les accueils de loisirs péri et extrascolaires sont de plus en plus identifiés comme permettant de favoriser la réussite et l'épanouissement. Ainsi, ils contribuent à l'égalité des chances.

Le jeu comme support de l'imaginaire, la curiosité, l'apprentissage des règles sociales et la compréhension des autres, est un outil naturel pour l'enfant. C'est la première activité de l'enfant. Il lui permet de mieux appréhender son environnement. **Le jeu est capital dans la construction de la personnalité**, dans l'apprentissage des règles de vie. Il existe néanmoins d'autres pratiques à mettre en œuvre comme les activités manuelles, culturelles ou sportives.

Toutes les actions menées devront être réfléchies en **prenant en considération la notion de rythme**, au niveau de la chronobiologie, de l'activité, de la journée ou du séjour. La pertinence des projets passe par l'inévitable prise en compte de cette notion. Les équipes d'animation s'attacheront à respecter cette notion.

En effet, chacun a besoin d'une rythmicité journalière et hebdomadaire. Ainsi, chez l'enfant et le jeune, le début de matinée (avant 9h) est une période de faible vigilance et de manque d'attention. L'accueil du matin représente pour l'enfant l'intérêt de pouvoir commencer progressivement sa journée, avant d'être confronté au travail scolaire ou à d'autres activités. La fin de journée de même que la fin de semaine représentent des périodes d'accroissement de la fatigue.

**Ces temps doivent être considérés comme une respiration** entre la vie scolaire et la vie familiale. Il s'agit donc, en évitant l'écueil de l'activisme, de proposer **des activités adaptées, ludiques** qui favorisent la détente et le plaisir.

De plus, il est indispensable que les activités proposées soient adaptées aux besoins de chaque tranche d'âge. Ainsi, par exemple, les activités proposées en accueil maternel seront de courte durée. Celles proposées aux 12-15 ans devront considérer le besoin de reconnaissance et d'appartenance au groupe de pairs. Celles dédiées aux plus grands prendront en compte la quête identitaire des adolescents qui les pousse à tester leurs limites et à prendre des risques.

Les activités proposées doivent être réfléchies tout en faisant attention de ne pas céder à la tentation consumériste. Les enfants sont quotidiennement confrontés à pléthore d'activités dans la société de consommation. Il conviendra de les amener à mieux appréhender le monde.

L'enfance est le temps de la rêverie, de la créativité. Une certaine dose de « temps inoccupé » est nécessaire. Les psychologues ont démontré la fécondité de ce temps « vide » où le développement psychomoteur et **relationnel** est à l'œuvre.

L'enfant et/ou le jeune a besoin de temps à lui et contrairement à l'idée communément répandue « l'ennui n'est pas produit par une absence d'occupation mais par le vide relationnel ». Des activités « libres » peuvent être imaginées, cadrées, surveillées, sous la responsabilité des adultes mais sans qu'ils y soient impliqués. **L'animateur n'est pas passif** : il assure la sécurité, il protège, il régule les relations en fonction de la tranche d'âge.

Au même titre que les enseignants ou les parents, **les équipes d'animation ont une véritable mission éducative** auprès des enfants et des jeunes dont ils ont la charge.

La participation active des acteurs éducatifs et la qualité de la relation avec les familles doivent permettre l'épanouissement de chaque enfant.

## DEFINITION DES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES EN DIRECTION DU PUBLIC

### Participer à l'acquisition progressive de l'autonomie de l'enfant et du jeune

L'ensemble des actions « jeunesse » qui sont conduites sur le territoire entend favoriser l'acquisition progressive de l'autonomie chez les enfants et chez les jeunes.

Il s'agit de valoriser l'enfant et le jeune dans leurs différents apprentissages en veillant à reconnaître les compétences et les acquis de chacun.

Il s'agit aussi de s'attacher à développer chez chaque enfant et jeune, de manière adaptée à leur tranche d'âge, un **esprit d'analyse** et un **sens critique**. Cela **permettra à chacun de mieux se situer** par rapport à l'autre et par rapport à son environnement.

Cette volonté nécessite **l'acquisition par l'enfant et le jeune de repères et de cadres** qui leur permettent de comprendre, d'appréhender et d'adhérer aux valeurs de la société dans laquelle ils évoluent.

Cette démarche doit être **expliquée aux parents**, afin qu'ils puissent, eux aussi, y adhérer pleinement. Il s'agit donc de s'assurer que chaque famille puisse trouver un accueil de qualité dans tous les lieux fréquentés par leurs enfants. Ainsi, les familles auront une meilleure connaissance du fonctionnement de chaque structure d'accueil.

Il s'agit, si besoin est, **de rassurer les parents** en les accompagnant dans la prise d'autonomie de leur enfant.

L'équipe encadrante établira une **relation de confiance** avec chaque famille.

### Favoriser la participation et l'implication de l'enfant et du jeune.

Intégré au sein d'un groupe, l'enfant est une individualité à part entière.

L'animateur devra veiller à maintenir la prise en compte et **la reconnaissance de chaque individu au sein du groupe**. La parole de l'enfant ou du jeune devra ainsi être écoutée, entendue, puis éventuellement discutée.

Cette action devra être développée et adaptée aux spécificités de chaque enfant et de chaque public.

Favoriser l'implication et la participation de l'enfant et du jeune c'est **favoriser l'acceptation des règles de base de la vie en collectivité**.

Les équipes encadrantes devront donc réfléchir à la définition de règles de vie propres à chaque structure.

De plus, elles s'attacheront à **favoriser** l'ouverture sur les différences de chacun afin de **renforcer le respect** et l'acceptation de l'autre.

Pour atteindre ces objectifs dont les maîtres mots sont tolérance, solidarité et reconnaissance de la diversité, il convient de partir de ce qu'ils aiment et de ce qu'ils connaissent pour élargir leur horizon et les accompagner dans la découverte de champs inconnus.

## **Participer à l'intégration et l'insertion des jeunes à la vie de la Ville et plus généralement à la société dans laquelle ils évoluent**

Il s'agit de **mettre en relation les jeunes et leur environnement** - en partant de ce qu'ils connaissent, leur quartier, pour les amener à s'approprier leur environnement au niveau local puis départemental et régional...- en favorisant l'accès aux nouvelles technologies et à l'information – en les impliquant dans la préservation de l'environnement...

Cela vise notamment à **promouvoir leur aptitude à vivre en société** et donc à respecter les autres, les structures qu'ils fréquentent, leur cadre de vie, les institutions.

Les équipes d'animation devront notamment s'attacher aux rites de politesse (dire bonjour, tendre la main, saluer, etc....) invitant au respect de la vie en collectivité.

Il s'agit de renforcer chez le jeune son sentiment d'appartenance à un environnement social et de le reconnaître en tant qu'individu, afin qu'il se sente **acteur de la vie sociale**.

Pour la réalisation de cet objectif il est souhaitable d'offrir aux jeunes des espaces d'expression afin de les accompagner dans la réalisation de leurs projets et de **les conforter dans leur rôle de citoyen** en devenir.

La notion de « **développement durable** », dont l'ambition est de répondre aux besoins du présent sans compromettre pour les générations futures, la possibilité de répondre à leurs propres besoins devra également être abordée. Les projets d'éducation à l'environnement et à la consommation pourront, par exemple, être conduits.

Les équipes d'animation devront veiller à « donner toute sa place » au jeune en favorisant son expression, son engagement, sa participation, la prise de responsabilité de chacun, à sa mesure, quelle que soit sa place dans la Cité afin notamment de promouvoir chez le jeune la notion de devoirs envers la société dans laquelle il évolue.

## Favoriser l'estime de soi et l'épanouissement

Cela passe par le regard que l'on pose sur l'enfant et le jeune.

En effet, il semblerait que la société française soit « fâchée avec sa jeunesse ». Ainsi, une enquête de l'observatoire des solidarités locales, menée du 27 au 30 avril 2009, fait apparaître que **51% des français ont une image négative des jeunes** et que 70% d'entre eux les jugent individualistes. Or le taux de bénévolat des jeunes est supérieur à celui des adultes même si leur engagement se révèle plus ponctuel et limité dans le temps.

C'est sans doute parce que notre société a fait la part belle aux représentations dominantes de la pré-adolescence et adolescence « en danger » prédélinquante, menaçant l'ordre public.

**Le regard que l'on doit porter sur ce public doit être** différent et surtout **plus lucide** afin d'en reconnaître et valoriser les compétences et les potentialités en se gardant de tout angélisme.

Ce dernier devra donc être a priori positif puisqu'il s'agit de reconnaître la ressource que constitue la jeunesse. Il faut donc s'attacher à faire que l'idée du **jeune « ressource »** remplace celle du jeune « problème ». Cela suppose la reconnaissance de chacun comme égal et la valorisation sociale de ses compétences.

Il s'agit de **favoriser leurs initiatives** et de les reconnaître, de **valoriser leurs savoirs et leurs comportements positifs** en s'appuyant au maximum sur ceux-ci dans l'élaboration des projets les concernant. Cela passe aussi par la valorisation de leur créativité et de leur expression.

Cela passe également par l'apprentissage du souci de soi au-delà du paraître identitaire, un souci de son corps, de son équilibre, de ses limites/capacités et aussi de son hygiène. Les équipes d'animation s'attacheront également à promouvoir les notions de respect, d'entraide et de solidarité en veillant à la neutralité et à la non stigmatisation de la différence.

De plus, les animateurs veilleront à conforter les parents dans leur rôle. Ils devront, autant que possible, véhiculer auprès de ces derniers une image positive et valorisante des qualités et des compétences développées par leur enfant.

## Favoriser la reconnaissance et l'implication des familles

Les temps de l'enfant sont répartis en trois sphères essentielles qui sont la famille, l'école et **les temps de loisirs**.

Le Service Jeunesse intervient sur le temps libre, en lien étroit avec l'école et la famille.

**La famille** doit donc avoir une place au sein de chaque structure. Celle-ci est définie dès l'inscription de l'enfant.

**Une information** sur les actions proposées aux enfants et aux jeunes sera diffusée.

Une communication régulière et positive doit s'établir avec la famille.

Ainsi, **les équipes d'animation** veilleront à se montrer disponibles afin d'échanger **avec les parents** et d'instaurer avec ces derniers **un dialogue permanent**.

Il s'agit de **favoriser la responsabilisation des familles** dans les temps de loisirs de leur enfant en leur donnant une réelle place, en premier lieu en soignant particulièrement les temps d'accueil et en les invitant à partager des moments festifs (en fin de session par exemple). La famille est un partenaire éducatif avec lequel il faut compter.

La qualité de l'accueil et un dialogue fructueux conduiront à la réalisation de cet objectif.

## Favoriser l'égalité des chances et la diversité sociale

Tous les jeunes sannoisiens ont la possibilité fréquenter les structures du service jeunesse indépendamment de leur milieu social, de leur sexe, de leur religion ou encore de leur origine.

C'est favoriser la connaissance et la reconnaissance de l'autre par l'échange, le dialogue mais aussi par la pratique d'activités et la participation à des projets fédérateurs.

Il s'agit également de « ne laisser personne sur le bord de la route » en mettant en place des actions d'accompagnement éducatif tant sur le plan de la scolarité que de la culture ou des sports.

Enfin, la participation de tous les enfants et jeunes aux actions menées par le service jeunesse suppose une politique tarifaire adaptée prenant en compte les ressources dont dispose la famille. La mise en place du quotient familial participe à la réalisation de cet objectif.

## CONCLUSION

Ce projet éducatif, porté par la commune de Sannois, doit fédérer l'ensemble des équipes d'animation de la Ville sur des valeurs qui imprégneront tous les projets pédagogiques. Les activités proposées seront réfléchies en fonction des différents objectifs à atteindre.

Savoir être, autonomie, sentiment d'appartenance à la collectivité, respect des rythmes chrono biologiques, épanouissement et valorisation de l'enfance et de la jeunesse, citoyenneté et mixité sociale constitueront les fondements de l'action menée au sein des structures de la Ville.

Chaque animateur, chaque responsable de structure doit adhérer à ces objectifs. C'est une condition indispensable à toute action menée au sein du Service Jeunesse.

Ce projet éducatif se veut évolutif. Il devra faire l'objet d'une évaluation régulière afin de permettre les ajustements nécessaires.



Bernard JAMET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bernard Jamet', written over a vertical line.

Adjoint au Maire

en Charge de l'Education et de la Jeunesse